



LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES VALIDE LA GESTION MUNICIPALE

Dans son rapport officiel, débattu en séance publique du Conseil municipal le 17 octobre dernier, la Chambre Régionale des Comptes estime « satisfaisante » la situation financière de la commune et salue la gestion responsable de la Municipalité. Explications.



INTERVIEW DE MADAME LA MAIRE

Dans le cadre de son activité classique de vérification des comptes des collectivités, la Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion de Chevilly-Larue depuis 2019. La ville obtient une appréciation favorable et seulement 5 recommandations à caractère essentiellement administratif.

Êtes-vous satisfaite de ce rapport ?

Stéphanie Daumin : Il est intéressant de se soumettre à un regard extérieur, surtout celui d'une institution reconnue comme la Chambre. Nous savons les efforts que nous menons au quotidien pour tenir fermement les comptes de la ville, mais c'est rassurant de voir que nous sommes en effet confortés dans notre gestion. Je tiens à saluer l'excellence des services municipaux qui apportent chaque jour un support précieux d'aide à la décision.



Pour consulter le rapport complet de Chevilly-Larue par la Chambre Régionale des comptes, scannez le QR code ci-contre.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CE RAPPORT ?

Stéphanie Daumin : La Chambre souligne notre **haut niveau de service public**, salue notre **maîtrise des dépenses de fonctionnement et notre volonté politique en matière d'investissement**. Malgré la crise sanitaire puis la crise énergétique, nous sommes en effet parvenus, au prix d'efforts d'optimisation de plusieurs services et événements municipaux, à tenir les cordons de la bourse sur toute la période tout en préservant un **haut niveau de service pour les habitants**. Nous parvenons ainsi à dégager une épargne annuelle suffisante pour à la fois rembourser nos emprunts et financer un **programme d'investissement ambitieux pour les Chevillais**. En résumé, notre commune est en **bonne santé financière** et nous pouvons envisager l'avenir sereinement mais toujours avec esprit de responsabilité.

CHEVILLY-LARUE EST DONC UNE VILLE RICHE ?

Stéphanie Daumin : D'une certaine façon, puisque notre **niveau de recettes est élevé**. C'est lié à la présence de nombreuses entreprises sur notre territoire, notamment du Marché de Rungis, L'Oréal ou encore des filiales du groupe Vinci. Cela permet de maintenir un niveau d'impôts sur les ménages parmi les plus faibles du département. Mais le rapport de la Chambre souligne deux spécificités chevillaises : d'une part, une **fracture territoriale** liée à l'autoroute et au Marché de Rungis, qui légitime certaines dépenses supplémentaires comme le relais-mairie Larue par exemple ; et d'autre part, une population jeune et un taux de pauvreté élevé, ce qui génère des **besoins réels en services publics**. Nos ressources permettent d'offrir un niveau de service à hauteur de 1900€ / habitant, là où en moyenne, l'offre des communes est à 1300 €. En cette période de faible pouvoir d'achat, c'est un atout véritable pour les ménages, car en consacrant d'importants moyens dans les écoles, en maintenant des tarifs bas à la cantine, avec un niveau de subventions élevées aux associations, etc., ce sont autant de dépenses en moins à assumer par les Chevillais. Le budget communal est donc un **puissant levier de redistribution à l'égard de tous les Chevillais**.



Les coûts de la restauration pour la commune ont augmenté de 18% entre 2021 et 2023. Or, le prix du repas a très peu varié. En effet, la Municipalité a pris la décision d'assumer cette hausse sans la faire peser sur les Chevillais.

LA PRINCIPALE RECOMMANDATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE EST DE PRODUIRE UN DOCUMENT ADMINISTRATIF, LE RSU (RAPPORT SOCIAL UNIQUE). POURQUOI CELUI-CI N'A-T-IL PAS ÉTÉ PRODUIT ?

Stéphanie Daumin : C'est un document très important qui reprend tous les éléments statistiques concernant l'évolution du personnel communal, à partir duquel on peut objectiver le sujet de l'égalité femmes-hommes, la pyramide des âges du personnel, etc. Comme les autres collectivités locales, le service des ressources humaines peine en effet à recruter depuis quelques années, et a dû prioriser sur les tâches opérationnelles : produire les fiches de paie par exemple, afin que chacun soit bien rémunéré en temps et en heure. Cette situation a conduit la direction générale à nous proposer l'acquisition d'un nouveau logiciel à même de faciliter la production de ce rapport. Ce sujet m'évoque toutefois une réflexion plus générale : d'un côté, la Chambre régionale exige un grand nombre de documents administratifs obligatoires, de l'autre, la Cour des Comptes multiplie les rapports pour dire qu'il y a trop de fonctionnaires. C'est totalement contradictoire, sauf à estimer qu'il faudrait d'abord supprimer les personnels de terrain. Je m'y refuse. S'il faut arbitrer entre notre capacité à produire des statistiques ou la présence de personnels plus nombreux dans les crèches et les classes, mon choix est fait ! Notre raison d'être est le service public, au plus près des besoins.

ALORS QUE LA DETTE DE L'ÉTAT ATTEINT DES SOMMETS, QUEL REGARD LA CHAMBRE PORTE-T-ELLE SUR LA DETTE DE CHEVILLY-LARUE ?

Stéphanie Daumin : La Chambre n'adresse aucune alerte ou recommandation particulière sur notre dette. Elle valide notre stratégie, reposant sur deux phases successives. Dans un premier temps, utiliser le début de mandat pour désendetter la ville, au moment où l'on est dans les études et où l'on a donc moins d'investissements à prendre en charge. Cela dégage des marges de manœuvre pour financer, en fin de mandat, les chantiers comme la construction de l'école Frida Kahlo et du gymnase Clarisse Agbegenou. La Chambre valorise aussi la composition de notre dette, dont 84 % est à taux fixes et les 16 % restant sont, pour l'essentiel, plafonnés et ne présentent donc pas de risque.



La raison d'être du service public est d'être au plus près des besoins et d'y répondre. Les personnels de terrain sont essentiels. Les agents qui sillonnent les rues chaque jour pour les nettoyer sont des exemples des moyens mis en place par la collectivité pour assurer un service public de qualité.



L'école Frida Kahlo et le gymnase Clarisse Agbegenou sont des exemples d'investissements répondant à la stratégie mise en place par la Municipalité et validée par la Chambre Régionale des Comptes.

CETTE SITUATION FINANCIÈRE OUVRE-T-ELLE DES PERSPECTIVES POUR LA SUITE, NOTAMMENT POUR LE PROJET DE FUTURE MAIRIE QUI SEMBLE INQUIÉTER LE CONSEILLER MUNICIPAL MACRONISTE ?

Stéphanie Daumin : La Chambre appuie notre **gestion responsable du denier public et nos stratégies pluriannuelles solides**. À court terme, nous avons d'autres priorités que la future mairie : la reconstruction de la crèche Gaston Variot, l'installation de pôles médicaux et paramédicaux dans les quartiers Larue et Sorbiers-Saussaie, la création de nouvelles pistes cyclables, la construction d'un nouveau terrain synthétique de football au parc des sports, d'une salle de boxe ou encore la réfection du gymnase Marcel Paul. **Ensuite seulement viendront les sujets structurants de la mairie et l'aménagement du parc public**. Cela nous laisse un peu de temps pour poursuivre les études nécessaires à la consolidation du projet. L'atout que nous avons, c'est que nous pourrons vendre les terrains où se situent les actuels bâtiments municipaux pour financer le déplacement de la mairie. **C'est une gestion « en bon père de famille »**, comme quelqu'un qui vend sa maison pour en acheter une autre. Tout en veillant bien sûr à maîtriser ce qui sera construit à la place, en établissant un cahier des charges précis pour les futurs preneurs. C'est l'objet de la concertation en cours. Je ne doute pas qu'on trouvera la bonne équation, d'autant que la commune a **pu acquérir le domaine à un prix très avantageux**, grâce à l'implantation d'un centre hospitalier dans l'autre aile de bâtiment.

UN MOT DE CONCLUSION ?

Stéphanie Daumin : Une bonne stratégie financière n'est pas une fin en soi. Elle doit **se mettre au service d'un projet, d'une vision d'avenir** de la ville. Au cours des 10 ou 15 prochaines années, nous avons une nouvelle page de l'histoire de Chevilly-Larue à écrire. Après plusieurs décennies de reconquête des casses automobiles sur la Nationale 7, ponctuée par l'arrivée du métro, nous avons désormais à centrer nos efforts sur la qualité de vie à l'échelle de la proximité et pour tous les publics : jeunes, seniors, familles, publics porteurs de handicap, commerçants... Cela passe par la dynamisation de chaque quartier, le renforcement des liaisons vertes, piétonnes et cycles dans la ville, la création de nouveaux parcs publics, ou encore le développement de l'offre de santé de proximité. Il y a encore du pain sur la planche !



La stratégie pluriannuelle d'investissement intègre plusieurs projets au échéances étalées dans le temps. À court terme, plusieurs projets sont sur la table dont le déploiement de pôles médicaux et paramédicaux dans les quartiers Larue et Sorbiers-Saussaie.



Le déploiement des pistes cyclables fait également partie des investissements sur lesquels la commune s'est engagée et qu'elle va poursuivre dans les années à venir.

Thème du rapport	Rapport de Chevilly-Larue	Extraits d'autres rapports
Caractéristiques de la commune	<p>« Niveau satisfaisant d'équipements, rapporté à la population, en particulier dans les domaines de l'éducation, des équipements sportifs et des commerces de proximité » p. 9</p> 	<p>Montfermeil 2024 : « De 2018 à 2022, 1850 nouveaux logements ont été livrés, ce qui nécessitera d'adapter les équipements de la petite enfance, de l'enfance, scolaire et sportifs et les espaces publics » p. 7</p>  
Organisation interne de la collectivité	<p>Pas d'observation</p> 	<p>Chennevières-sur-Marne 2024 : « Mettre un terme au versement de la prime induite de fin d'année aux collaborateurs de cabinet » p. 29</p>  
Pilotage des RH et masse salariale	<p>« La commune a mobilisé des moyens pour la prévention des risques professionnels et le suivi de l'absentéisme. » p. 25 « La chambre recommande à la commune de produire annuellement le RSU, comme prévu par la réglementation » p. 20</p> 	<p>Guérande 2024 : « un absentéisme significatif » p. 7</p>   <p>Drancy 2018 : « Une gestion des ressources humaines marquée par des choix de gestion et des irrégularités coûteux » p. 5</p>  
Les subventions aux associations	<p>La procédure d'instruction des demandes de subvention est conforme à celle « préconisée par les services de l'État », pour « une meilleure instruction et un meilleur suivi des subventions. » p. 33</p> 	<p>Rungis 2023 : « Enfin, la commune doit respecter l'ensemble des règles s'appliquant aux subventions aux tiers » p. 22</p>   <p>Plessis-Tréville 2021 : « Un important secteur associatif paramunicipal, mal contrôlé et porteur de risques juridiques comme financiers » p. 5</p>  

Thème du rapport	Rapport de Chevilly-Larue	Extraits d'autres rapports
<p align="center">Gestion financière de la collectivité</p>	<p>« La chambre constate l'effort particulier fait pour associer les citoyens aux débats d'orientations budgétaires » p. 30</p> <p>« Les services financiers de la commune sont organisés et performants. La collectivité a lancé un certain nombre de travaux visant à améliorer sa fiabilité comptable et budgétaire. » p. 42</p> <p>« Élaborer une cartographie des risques et un plan de contrôle interne » p. 27</p> <p>Aucune observation sur l'acquisition du domaine du monastère p. 10</p> <p align="right"></p>	<p>Sucy-en-Brie 2023 : « La commune ne dispose d'aucune stratégie financière formalisée » p. 3</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p> <p>Gonesse 2022 : « Le contenu des rapports et débats d'orientation budgétaire ne permettent pas d'apprécier la nature et l'importance des engagements et risques financiers portés par la commune » p. 3</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p> <p>Maisons-Laffitte 2024 : « La complexité du projet et l'enjeu qu'il revêt pour la commune et ses citoyens justifient une communication plus transparente sur le sujet » (au sujet d'un projet d'équipement) p. 4</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p>
<p align="center">Analyse de la santé financière de la commune</p>	<p>« Une volonté politique axée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur l'investissement » p. 43</p> <p>« En 2022, la commune a fait le choix d'amortir l'impact de l'inflation sur les tarifs » p. 45</p> <p>« Les charges courantes sont stables » p. 48</p> <p>« Ce niveau élevé des charges courantes s'explique par l'importance des prestations réalisées en régie (petite enfance, restauration, hygiène des locaux, entretien de la voirie, personnel d'animation) et par le soutien apporté au secteur associatif par la commune » p. 48</p> <p align="right"></p>	<p>Thiais 2023 : « La situation financière demeure fragile » p. 4</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p> <p>Nantes 2021 : « Une augmentation des charges de fonctionnement qui fragilise les marges de manœuvre de la collectivité » p. 4</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p>
<p align="center">Dettes</p>	<p>« La commune recourt à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement mais de façon maîtrisée » p. 53</p> <p>« 84 % de la dette communale ne présente pas de risque. Les 16 % qui restent présentent un risque amoindri dans la mesure où ils font l'objet d'une surveillance active par la collectivité » p. 53</p> <p align="right"></p>	<p>Drancy 2018 : « Une dette élevée et marquée par un encours important de prêts structurés risqués » p. 4</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p> <p>Wolfisheim 2024 : « L'augmentation significative des dépenses d'investissement a par ailleurs nécessité la souscription d'emprunts à un niveau qui est devenu problématique » p. 7</p> <p align="center"></p> <p align="right"></p>